

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

Commune de VALENTIGNEY 25700

EXTRAIT n° 2025-92

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 4 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER.

Nbre de membres présents : 26

Nbre de suffrages exprimés : 28

Excusés : Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGLI.

Absents : Valère NEDEY. Saniye AKDEMIR. Omar RABEI. Jean-François HEIL

Pouvoirs : Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
Stéphanie BOURQUIN pouvoir à Nadine MERCIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 29 octobre 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Nourredine DRAYAF ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 10 septembre dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées des voix présentes et représentées.

**OCTROI DE MANDATS SPECIAUX ET REMBOURSEMENT DE FRAIS DE
DEPLACEMENTS TEMPORAIRES**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251104-2025-92-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

.../..

*Extrait du registre des délibérations n° 2025-92***OCTROI DE MANDATS SPECIAUX ET REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS TEMPORAIRES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer des déplacements en France comme à l'étranger. Ces déplacements occasionnent des frais de transport et de séjour.

A ce titre les élus peuvent bénéficier de l'indemnisation des frais exposés dans le cadre de leurs fonctions en application des articles L 2123-18 ; L 2123-18-1 ; R 2123-22-1 et R 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, en matière de frais de déplacements temporaires, le décret n° 2020-689 du 4 juin 2020 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités territoriales et établissements publics.

L'article 7 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 prévoit que lorsque l'intérêt du service le justifie, la collectivité peut fixer par délibération des règles de remboursements dérogatoires. Ces dérogations ne peuvent conduire la collectivité à rembourser une somme supérieure à celle des frais réellement engagés ni à fixer des taux forfaitaires de remboursements inférieurs à ceux prévus par la réglementation.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire sollicite la prise en charge des frais engagés pour les missions suivantes :

- 40^{ème} Congrès des Villes Marraines :

Depuis le 22 avril 2024, Valentigney est la ville marraine du 152^{ème} Régiment d'Infanterie de l'Armée de terre. Ce parrainage permet la mise en place d'action en direction de la jeunesse pour favoriser la mémoire et diffuser l'esprit de défense des valeurs. Dans le cadre de ce parrainage, Monsieur le Maire, Madame Stéphanie Gautier, conseillère municipale et Monsieur Eric Mouhot, directeur de Cabinet ont été conviés au 40^{ème} congrès des villes marraines à Brest, le 20 juin 2025.

- Invitation au Ministère de l'Intérieur et anniversaire de la 7^{ème} brigade blindée :

Valentigney, à l'instar de nombreuses communes, est confrontée au fléau des rodéos urbains. Afin d'échanger sur cette problématique, Monsieur le Maire, assisté de Monsieur Eric Mouhot, Directeur de Cabinet, s'est rendu à l'invitation de Monsieur Pierre Vitali, Conseiller élus, territoires et affaires réservées, le mercredi 11 juin à 8 H 30 au Ministère de l'intérieur. Profitant de ce déplacement à Paris, Monsieur le Maire a également représenté la ville à l'anniversaire des 70 ans de la 7^{ème} brigade blindée qui a eu lieu la veille au soir.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251104-2025-92
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

- Invitation à la remise du prix « Jean-François PINTAT »

Monsieur le Maire est convié par l'association des Villes Marraines des forces armées à la remise du prix « Jean-François PINTAT » décerné aux deux équipages du Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins « Le Terrible » qui aura lieu le 26 novembre 2025 à Paris.

- Invitation au 107^{ème} Congrès des Maires

La 107^{ème} édition du Congrès des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité se tiendra les 18, 19 et 20 novembre 2025 à Paris. Une délégation représentant la Ville de Valentigney se rendra à cette manifestation. Participeront à cet événement, les personnes suivantes :

- Monsieur Philippe GAUTIER, Maire ;
- Madame Martine MICHAUD, 7^{ème} Adjointe « Culture et Patrimoine » ;
- Monsieur Armando LOPES, Conseiller délégué « Communication » ;
- Monsieur Nourreddine DRAYAF, conseiller délégué « Vie des quartiers » ;
- Madame Stéphanie GAUTIER, Conseillère déléguée « Animations solidaires » ;
- Madame Anne-Lise GARCIA, Conseillère déléguée « Relations avec les établissements scolaires » ;
- Monsieur Thierry MAILLOT, Conseiller délégué « Vie associative et sportive et Développement numérique » ;
- Madame Dominique DANGEL, Conseillère municipale et communautaire.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,
A LA MAJORITE (absentions de Madame Claude-Françoise SAUMIER, Madame Nadine MERCIER, Monsieur Pierre MOSSINA par procuration à Madame Claude Françoise SAUMIER, Madame Stéphanie BOURQUIN par procuration à Madame Nadine MERCIER) des voix présentes et représentées,

- **DECIDE** la prise en charge par la ville des frais réels de transport et d'hébergement engagés à l'occasion des déplacements mentionnés ci-dessus de :

- Monsieur Philippe GAUTIER, Maire
- Madame Stéphanie GAUTIER, Conseillère déléguée « Animations solidaires »
- Monsieur Eric MOUHOT, directeur de Cabinet
- Madame Martine MICHAUD, 7^{ème} Adjointe « Culture et Patrimoine »
- Monsieur Armando LOPES, Conseiller délégué « Communication »
- Monsieur Nourreddine DRAYAF, conseiller délégué « Vie des quartiers »
- Madame Anne-Lise GARCIA, Conseillère déléguée « Relations avec les établissements scolaires »
- Monsieur Thierry MAILLOT, Conseiller délégué « Vie associative et sportive et Développement numérique » ;
- Madame Dominique DANGEL, Conseillère municipale et communautaire.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251104-2025-92-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

- **DIT** que la présente délibération sera :
- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251104-2025-92-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025